



Aime-la-Plagne

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Mairie d'Aime-La-Plagne

1112, Avenue de Tarentaise

BP 58 – 73211 Aime-La-Plagne Cedex

www.ville-aime.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 133 / C / PM / 2023 Prolongation N° 103/C
Portant réglementation temporaire du survol de la voie publique par un engin de levage

Implantation d'une grue, route de Charves

Tessens, commune d'AIME-LA-PLAGNE

Michel GENETTAZ à AIME LA PLAGNE 73210

Le Maire d'AIME LA PLAGNE, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1, L 2212.2, L 2213.1

VU le Décret n° 47.1592 du 23 Août 1947, relatif aux appareils de levage autres que les ascenseurs et monte charges.

VU le Décret n° 65.48 du 08 janvier 1965 et notamment son titre II relatif aux appareils de levage,

VU l'arrêté du 9 Juin 1993 relatif aux prescriptions à respecter à chaque démontage suivi de remontage d'une grue à tour,

VU l'arrêté du 1^{er} mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage,

CONSIDERANT la demande présentée le **17/08/2023** par Michel GENETTAZ, en vue d'implanter un engin de levage sur la commune impliquant un survol du domaine public,

ARRÊTE :

Article 1^{er} –

L'arrêté municipale n° 103/C est prolongé dans les mêmes conditions jusqu'au 15 septembre 2023.

Article 2 –

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AIME LA PLAGNE, Monsieur le Chef de la Police Municipale d'AIME LA PLAGNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une notification sera transmise à Michel GENETTAZ à AIME LA PLAGNE 73210.

Article 03 –

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité, www.mairie-aime.fr

Fait à AIME LA PLAGNE, le 22 AOUT 2023

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Pour le Maire empêché
L'Adjoint
Bernadette
Chamoussin